

Paris, le 15 décembre 2015

RALLYE

Rémunération des dirigeants – mandataires sociaux
(Publication effectuée en application du code de gouvernement d'entreprise
AFEP-MEDEF)

Lors de sa réunion du 15 décembre 2015 et suivant l'avis du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration de la société Rallye a attribué, dans le cadre de la politique d'intéressement à long terme et de fidélisation, au directeur général et au directeur général délégué une prime d'un montant cible de 208 000 euros bruts, pour chacun d'eux, qui leur sera versée, sous conditions de présence et de performance, au mois de décembre 2018.

Contact :
Franck HATTAB
+33 (0) 1 44 71 13 73